que nous devons pous efforcer de nous les procurer, mais il n'en est pas moins vrai que la mesure renferme des dispositions dont la mise à exécution serait certainement préjudiciable aux gouvernements locaux aussi bien qu'au gouvernement général. Mais les répugnances que j'éprouve à l'endroit de se projet viennent surtout de la manière dont il a pris naissance :--il me sera toujours impossible de penser que c'est en conformité de l'analogie des choses ou des lecons que nous donne l'histoire que quelques hommes, tout bien intentionnés et capables qu'ils soient, ont cru devoir de leur propre mouvement rédiger une constitution et jeter les bases d'une nouvelle nationalité. Si. en effet, nous portons nos regards vers les Etats-Unis (dont la constitution à laquelle je vais faire sous peu allusion à été plus fidèlement copiée en cette circonstance que celle de l'Angleterre,) nous verrons avec quelle patience les auteurs de la constitution du peuple américain ont procédé à leur œuvre. (L'hon. Orateur fait alors l'histoire de la première fédération des colonies de la Nouvelle Angleterre formée pour la défense mutuelle et qui ne fut pas une union nationale. Les discussions qu'elle occasionna durèrent du 7 octobre au 15 novembre 1775. Cet arrangement ayant paru insuffisant aux Etats intéressés, la législature américaine commença, en septembre 1787. à délibérer sur une nouvelle constitution-laquelle resta soumise au peuple durant deux années et ne fut ratifiée qu'en octobre 1789.) Ces faits prouvent combien les américains se montrèrent sages et vigilants en cette circonstance : l'on sait, d'ailleurs, ainsi que le disait l'autre soir un député éminent de la chambre d'assemblée, que les plus grands hommes des Etats-Unis prirent part à la rédaction de la constitution. On peut juger, par la longueur des discussions et par l'espace de temps donné au peuple pour l'étudier et se prononcer, combien on avait à cœur de la faire la plus parfaite possible. Quelle fut la cause première de la fédération entre les Etats de la Nouvelle-Angleterre? Leur pauvreté et leur faiblesse relatives. Sortant à peine d'une guerre ruineuse avec la Grande-Bretagne, ils se trouvèrent obligés d'organiser un gouvernement pour un vaste pays peuplé par environ deux et demi à trois millions d'ames, et jetèrent les yeux sur le régime fédéral, puis en vinrent à une unien plus étroite sous la deuxième constitution. Comment le fait s'est-il produit

chez nous? On a prétendu que nous avions été amenés dégré par dégré et suivant l'induction la plus rigoureuse à être forcés de recourir au projet que l'on propose au-jourd'hui; — qu'à moins de l'adopter, les partis allaient se trouver en collision dans le parlement et que tout progrès resterait suspendu : mais est-ce bien là la véritable cause, et n'est-ce pas plutôt le manque de patriotisme, et non d'une bonne constitu-tion? S'il y avait eu moins de violence dans l'esprit des partis, et plus de disposition à s'entendre mutuellement, il n'y aurait pas eu de conflit possible. (Ecouter ! écouter !)

L'Hon. M. ROSS.—J'espère que l'hon.

préopinant l'a seuti.

L'Hon. M. SANBORN.—Si ceux qui sont à la tête des affaires l'avaient compris comme ils auraient du, ce conflit n'aurait pas eu lieu, car il a plutôt existé de nom On'on ne vienne donc que de fait. pas dire qu'il était impossible à un gouvernement de commander une majorité respectable; d'où partaient les difficultés. sinon d'une agitation obstinée en faveur de la question de la représentation basée sur la population que le peuple avait fini par croire l'un des axiomes fondamentaux du gouvernement? (Ecoutez! écoutez!) S'en suivait-il du fait de l'existence de certaines difficultés qu'il était impossible de les régler sans recourir à une mesuro comme celle-ci.-et pouvait-on être certain que la confédération les ferait disparaître? Au lieu de faire face aux difficultés. le gouvernement les a évitées et est entré en convention avec les provinces où elles n'existaient pas sans prendre les moyens de s'en débarrasser. La fédération naquit alors absolument, comme Minerve, du cerveau de Jupiter, et nous apprimes alors que c'était précisément cela qui nous manquait pour rétablir l'ordre et la tranquillité. On nous dit que nous devious l'accepter telle qu'elle était sans en rien changer, -que nous devions mettre de côté notre qualité de corps délibérant et sans nous occuper du pays que l'on avait tenu à dessein dans une ignorance complète du projet, voter son acceptation ou son rejet. Il est bien vrai qu'aussitôt après que les résolutions furent adoptées on en envoya des copies aux députés des deux chambres, sous le sceau du secret,-mais le peuple devait n'en savoir rien. Et de fait, si les députés se fussent conformés à cette discrétion qui leur était recommandée et n'eussent pas rendu publics les détails du projet, le pays en ignorerait encore le carac-